

Nombre de Conseillers élus :	27
Conseillers en fonction :	27
Conseillers présents :	20
Votes par procuration :	5
Conseillers absents excusés :	2

Accusé de réception en préfecture  
067-216701516-20250515-20250515-FIN04-DE  
Date de télétransmission : 23/05/2025  
Date de réception préfecture : 23/05/2025

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**COMMUNE DE GAMBSHEIM**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 mai 2025**

**Membres présents :**

- Martine HOMMEL, David GEFFRÉ, Marie-Claire LEISER, Sylvie DAUL, Cécile HILD, Jeannot GABEL, Colette DIETRICH, Estelle LAMBERT, Christian KIEGER, Cynthia STEFFANY, Mathieu KENZIERSKI, Sébastien RÉMY, Anne-Laure LUDWIG, Joël HOCQUEL, Mylène SCHNORR, Peggah CEZARD, Alain KIENTZ, Thierry EBEL.

**Membres absents excusés avec procuration :**

- Anne EICHWALD donne procuration à Martine HOMMEL
- Gabriel WOLFF donne procuration à David GEFFRÉ
- Marc BORNERT donne procuration à Sébastien RÉMY
- Pascal SIEFFERT donne procuration à Joël HOCQUEL
- François HERTER donne procuration à Peggah CEZARD.

**Membres absents :**

- Rachel HUSS
- Louis BARTHELME.

**2025-05-15-FIN04**

**Finances – Commune – Tarifs d'écolage de l'Ecole municipale de  
musique 2025/2026**

Les résultats financiers prévisionnels 2024-2025 de l'école municipale de musique de Gambsheim représentent un montant de 126 258 € en dépenses et 56 072 € en recettes d'écolage, hors la participation de la Collectivité Européenne d'Alsace à hauteur de 9 212 € et la subvention d'équilibre du budget communal d'un montant de 60 974 €.

La participation du budget communal à la couverture des dépenses de ce service public administratif est de 48,3 % du montant des dépenses courantes contre 44,4 % pour les usagers et 7,3 % pour la Collectivité Européenne d'Alsace.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs de l'école municipale de musique gérée en régie, ainsi que sur l'adoption du règlement intérieur de l'école, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour l'année scolaire 2025/2026.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Comité Exécutif et des élus élus au Conseil  
Municipal auprès de l'École municipale de musique, après en avoir délibéré,

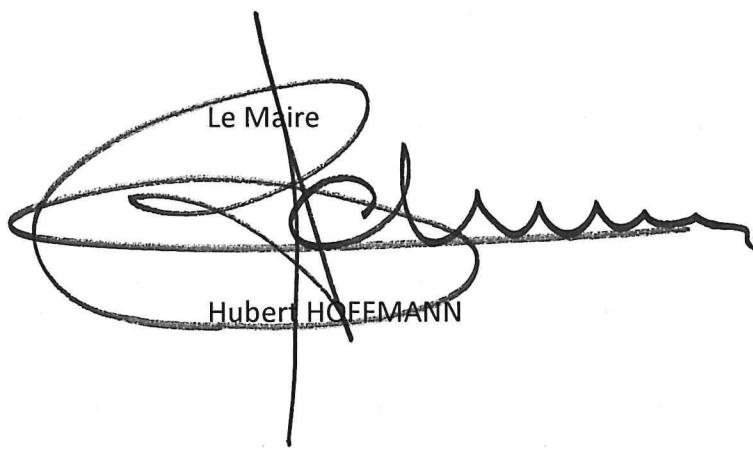
à l'unanimité,

**VU** l'avis favorable des Commissions Réunies en date du 13 mai 2025,

- **ADOpte** les tarifs de l'École Municipale de Musique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 concernant l'année scolaire 2025/2026, comme figurant en annexe de la présente délibération
- **MODIFIE** le règlement de l'École Municipale de Musique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Le secrétaire de séance

Mathieu KENDZIERSKI



The image shows two handwritten signatures. The top signature, enclosed in an oval, is written in black ink and appears to read "Le Maire". The bottom signature, also enclosed in an oval, is written in black ink and appears to read "Hubert HOFFMANN". A large, dark, diagonal mark or smudge cuts across both signatures.